



COPIE DE RÉOLUTION

Le lundi 4 novembre 2024 à 20h00 s'est tenu au bureau municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc, la séance régulière du conseil sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse.

Étaient présents et formaient quorum, messieurs Pierre Boudreault, Michel Chiasson, Berthold Allard, Claude Kenty et Rogatien Boulianne. Madame Anny-Pier Routhier était absente.

Était également présent monsieur Sébastien Desrosiers, directeur général, greffier-trésorier.

24.11.136 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 255-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 98 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 98 000 \$ POUR L'ACHAT DE DEUX CAMIONNETTES USAGÉES POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE MUNICIPALE

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 31 octobre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

ATTENDU QUE le remplacement des camionnettes de la voirie municipale est budgété au programme triennal d'immobilisation 2024 entériné le 18 décembre 2023.

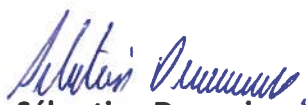
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Michel Chiasson
et résolu unanimement:

QUE le règlement numéro 255-2024 décrétant une dépense de 98 000 \$ et un emprunt de 98 000 \$ pour l'achat de deux camionnettes usagées pour le service de la voirie municipale soit adopté et entre en vigueur conformément à la loi.

COPIE CONFORME

Donnée à Sainte-Jeanne-d'Arc, ce 5 novembre 2024



Sébastien Desrosiers

Directeur général, greffier-trésorier